



Aux contribuables de la susdite municipalité

## Avis public

# Demande de dérogation mineure

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

**QUE** le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 83 et ses amendements, lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 qui se tiendra au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, à 19 h.

### Désignation des immeubles :

Prolongement de la rue Bianchi (lot projeté 6 592 785 du cadastre du Québec)

### Nature et effet :

Afin d'éviter un milieu humide, permettre une largeur de rue de 13,42 mètres. Le règlement exige une largeur de 15 mètres.

Afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, toute personne intéressée pourra s'exprimer en personne lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 ou par écrit aux coordonnées suivantes :

- Par la poste au 1891 rue Principale, Saint-Cuthbert (Québec) J0K 2C0
- Par courriel au [mairie@st-cuthbert.qc.ca](mailto:mairie@st-cuthbert.qc.ca)

Donné à Saint-Cuthbert ce vingt-cinquième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

---

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier